

## COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 31 AOUT 2019 A 9H00

Date de convocation : le 23-08-2019

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus :

	Présents	Absent(s) excusé(s)
LEBRAUD CLAUDE	X	
LASSALLE SOLANGE		X
DUCREUX XAVIER	X	
JARDIN MARYSE	X	
RESTOUEIX JEAN-CHRISTOPHE	X	
RAGOT JACQUES		X
DEZE ISABELLE		X
DEMARTY BENOÎT		X
WALDBAUER ANNELEISE	X	
GENERAL YVAN	X	
DUCLOVEL GREGORY		X
HEARN KEVIN	X	
RESTIER MARTINE		X
MAHIEU DANIEL	X	

Mme LASSALLE qui donne pouvoir à M. DUCREUX,  
M. RAGOT qui donne pouvoir à M. LEBRAUD,  
Mme DEZE,  
M. DEMARTY,  
M. DUCLOVEL qui donne pouvoir à M. RESTOUEIX,  
Mme RESTIER.

*M. RESTOUEIX a été élu secrétaire.*

### 1) **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03-06-2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03-06-2019.

### 2) **Retrait de la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons de BELLAC et MÉZIÈRES SUR ISSOIRE (SYGESBEM) pour la section transport scolaire**

Vu que le transport scolaire CIEUX-BELLAC relève actuellement des compétences de la Région Nouvelle-Aquitaine dès la rentrée scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de se retirer du Syndicat Intercommunal de Gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons de BELLAC et MÉZIÈRES SUR ISSOIRE (SYGESBEM) pour la section transport scolaire.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce retrait.

### **3) Mise à disposition d'une parcelle cadastrée section G N°1094 à BOUYGUES TELECOM pour l'installation d'un pylône de téléphonie mobile**

**Vu** l'accord national du 14 janvier 2018 entre l'Etat, l'Arcep et les opérateurs pour améliorer la couverture mobile du territoire ;  
**Vu** l'arrêté du ministère de l'économie et des finances en date du 4 juillet 2018, paru au Journal Officiel le 8 juillet 2018, définissant la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2018 ;  
**Vu** le courrier du Maire de CIEUX (87520) du 31 janvier 2019 maintenant, au nom de l'ensemble des élus municipaux, la demande d'installation d'un minimum de deux pylônes sur le territoire communal ;  
**Vu** la demande écrite du Groupe SCOPELEC (33100 BORDEAUX) en date du 7 mars 2019 proposant un contrat de bail pour le projet « Bouygues TELECOM New Deal » ;  
**Vu** la demande de BOUYGUES TELECOM d'occuper le domaine public communal sis sur les parcelles cadastrées section F N° 1095, 1096, 1080,1097 ;  
**Vu** la délibération N°2019-008 du 9 mars 2019 validant les conditions d'installation d'un pylône de téléphonie mobile dans les conditions fixées par la convention proposée par BOUYGUES TELECOM ;  
**Vu** ladite convention N°T69412-CI 388728 – SI D644924 signée le 22 mars 2019 ;  
**Vu** la proposition d'avenant de BOUYGUES TELECOM, proposition annexée à la présente et visant à intégrer la parcelle cadastrée section F N°1094 et à supprimer les parcelles cadastrées section F N°1096 et N°1097 à la mise à disposition de parcelles de terrain ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE**, à l'unanimité, les clauses de l'avenant N°1 à la convention N°T69412-CI 388728 – SI D644924 signée le 22 mars 2019.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cet avenant annexé et tout autre document nécessaire à sa réalisation.

### **4) Programme de grosses réparations de la voirie communale 2019**

Monsieur Daniel MAHIEU expose à l'assemblée les résultats de la mise en concurrence intervenue dans le cadre du programme de grosses réparations de la voirie communale 2019.

Il s'avère que le montant des offres reçues est très nettement supérieur au montant prévu lors de l'élaboration du budget commune 2019.

Il est proposé de réétudier l'opération de façon à obtenir une prestation technique dont le montant serait inférieur ou égal à ce qui a été inscrit au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, cette proposition.

### **5) Concours de fleurissement 2019 : répartition des récompenses**

*Monsieur Kévin HEARN intéressé dans cette affaire, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Suite au concours de fleurissement organisé en 2019 au niveau communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité des présents, de récompenser l'ensemble des participants et de verser 40,00 € à chacun d'entre eux.
- **PRECISE** que Les participants, au nombre de 9, sont les suivants :
  - Madame Laurence COLLE – 17 Olivier,
  - Madame Kathy et Monsieur Tony FRENCH – 10 route d'ORADOUR-SUR-GLANE,
  - Madame Jill HEARN – 7 route de VAULRY,
  - Madame Maria JEAMMET – 4 rue du Stade,
  - Monsieur Christian JOURDY – passage du Sans-Souci,
  - Monsieur Stéphane LASSAUBE – 10 La Valette,
  - Madame Marie-Madeleine LICOINE – 21 Charrat,
  - Madame Annie PRIEUR – 16 rue du 11 novembre 1918
  - et Madame Odette VERGNENÈGRE – 4 rue des Lilas.

**6) Subvention communale destinée au Pays du Haut-Limousin dans le cadre la deuxième édition des Rencontres de l'Immobilier et décision modificative de crédits concernant le budget commune 2019**

Il a été organisé les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019, à MAGNAC-LAVAL, la deuxième édition des Rencontres de l'Immobilier. Dans le cadre de cette organisation, 18 communes du Pays du Haut Limousin se sont associées. L'opération consiste à proposer des biens immobiliers à la vente ou à la location à des acquéreurs potentiels. À ce titre, la commune souhaite apporter son appui financier à cette opération. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300,00 € au Pays du Haut Limousin en vue de soutenir cet évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder au versement de la somme de 300,00 € au profit du Pays du Haut Limousin (87300 BELLAC).
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget commune 2019, article 65737.

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
65737 - Subventions fonctionnement autres établissements publics locaux : <b>+ 300,00 €</b>	6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance : <b>+ 300,00 €</b>
<b>TOTAL : + 300,00 €</b>	<b>TOTAL : + 300,00 €</b>

**7) Revalorisation de la Redevance pour Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :

- de calculer, pour l'année 2019, la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issue du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 soit 999 habitants.
- de fixer le montant 2019 de la Redevance pour Occupation du Domaine Public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de la Transition écologique et solidaire ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 36,59 % applicable à la formule de calcul issue du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOpte**, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant la Redevance 2019 d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

## **8) Convention pour la participation au fonctionnement du restaurant scolaire de BELLAC / année scolaire 2019-2020**

La commune de BELLAC propose le service facultatif de restauration scolaire aux élèves des écoles publiques maternelles et primaires de la commune sur la durée de l'année scolaire, à l'exclusion des vacances scolaires.

Par délibération en date du 9 avril 2019, le Conseil Municipal de BELLAC a instauré 2 tarifs distincts à savoir :

- 2,60 € pour le repas / enfant domicilié à BELLAC
- 3,20 € pour le repas / enfant domicilié hors commune.

Dès lors, Madame le Maire de BELLAC (Haute-Vienne) propose une convention ayant pour objet la prise en charge, pour l'année scolaire 2019-2020, de ce différentiel de 0,60 € par repas pour les enfants scolarisés à BELLAC et domiciliés à CIEUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Considérant qu'une élève domiciliée sur la commune est scolarisée à BELLAC en classe ULIS ;

Considérant que la commune ne peut assurer la scolarisation de cet enfant compte-tenu de la spécificité de l'enseignement ;

- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer puis à appliquer la convention annexée à la présente.

- **DIT** que les frais de participation correspondants seront imputés à l'article 6713 du budget commune en cours.

## **9) Extension électrique avenue du Lac**

Considérant que le réseau de distribution d'énergie électrique n'existe pas au droit de l'unité foncière G N°326 et 327 et qu'une extension d'environ 50 ml est nécessaire ;

Considérant qu'une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel sur lesdites parcelles a été déposé ;

Considérant la volonté d'encourager les constructions sur la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de prendre, en cas de demande de construction (dépôt de Permis de Construire) à sa charge l'extension électrique pour l'alimentation des parcelles cadastrées section G N°326 et N°327 dont le coût est estimé à **1 527,50 €** net de T.V.A. par le Syndicat Energies Haute-Vienne (soit 30,55 € / ml).

- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2315 du budget commune en cours.

## **10) Questions diverses**

- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères gérée par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche :

La R.E.O.M. devrait être mise en place à compter du 01-01-2021.

- Installation d'une porte sécurisée reliant la réserve du restaurant scolaire au hall de l'école : Cette proposition est à étudier.

- Référendum d'initiative partagée visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de PARIS :

Le recueil des soutiens des électeurs apportés à la proposition de la loi n°1867 présentée en application de l'article 11 de la Constitution visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de PARIS a débuté le 13 juin 2019 pour une durée de 9 mois.

À cet effet, l'arrêté préfectoral du 5 juin 2019 fixe la commune la plus peuplée de chaque canton du département de la Haute-Vienne. Une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans chacune de ces communes. Le site de recueil est le suivant :

[www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr)

- Installation d'un panneau d'informations touristiques place du 8 mai cofinancé par le Pays du Haut Limousin et la commune de CIEUX avec le soutien de fonds européens.

- Implantation de 2 nouveaux eco-points (1 à « Villeforceix » ; 1 à « Ovier »).

- La prochaine réunion de la Commission du personnel est fixée au vendredi 06-09-2019 à 17h00 à la mairie.
- P.L.U.i : l'enquête publique se déroulera du 16-09-2019 au 18-10-2019 inclus. La permanence du Commissaire Enquêteur à CIEUX se tiendra le 05-10-2019 de 9h00 à 12h00.
- Remise d'une Médaille d'honneur à prévoir prochainement.
- Remplacement d'un véhicule léger du service technique fin septembre 2019.
- Vente des parcelles du lotissement « le Combeau » : le Maire va se rapprocher des services de l'ODHAC pour voir si une opération similaire à celle de la rue du Collège est envisageable.
- Une proposition spontanée de vente d'un terrain au Centre-Bourg a été présentée à la commune.
- Les démarches pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située à « Labetoule », sur la commune de BLOND, sont en cours.
- Les travaux à l'Auberge de la Source sont programmés à compter du 09-09-2019. La circulation devrait en être impactée.
- Nombre d'enfants inscrits à l'école pour 2019 / 2020 :  
76 inscriptions à l'école de CIEUX (dont 4 enfants pour une rentrée scolaire en janvier 2020).

*La séance est levée à 12h00*